



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 25 septembre 2012

**LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE DES RÉGLEMENTATIONS POUR PROTÉGER LES NEW-YORKAIS
CONTRE LES CONDUCTEURS DANGEREUX**

Les mesures visent les conducteurs plusieurs fois coupables de conduite dangereuse

Les nouveaux règlements du DMV sont parmi les politiques d'émission des permis les plus sévères au pays

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui une initiative multidirectionnelle pour empêcher les conducteurs reconnus plusieurs fois coupables de conduite en état d'ébriété ou sous l'influence de la drogue de prendre la route.

À la direction du Gouverneur, le Ministère des Véhicules motorisés de l'État de New York (DMV) émettra de nouvelles réglementations qui doteront New York des protections les plus strictes au pays contre les conducteurs récidivistes conduisant sous l'influence de l'alcool ou des drogues.

« Nous disons 'trop c'est trop' à ceux qui abusent à plusieurs reprises de leurs privilèges de conduite et menacent la sécurité des autres conducteurs, passagers et piétons, a déclaré le Gouverneur Cuomo. Ces efforts complets rendront New York plus sécuritaire en empêchant ces conducteurs de prendre la route. »

Selon la loi actuelle, les conducteurs reconnus plusieurs fois coupables de délit touchant à l'alcool ou à la drogue ne peuvent perdre leur permis de façon permanente. Par exemple, si un conducteur est reconnu coupable de trois délits de conduite sous l'influence de l'alcool ou de la drogue dans une période de quatre ans, ou de quatre délits dans une période de huit ans, il perdra son permis pour aussi peu de temps que cinq ans, et peut ensuite en demander un nouveau. Certains conducteurs ont encore un permis même après avoir été reconnus coupables six ou sept fois de conduite sous l'influence de l'alcool ou de la drogue pour de plus longue période de temps. La seule fois où un conducteur risque vraiment de perdre son permis de façon permanente, c'est lorsqu'il est reconnu coupable de conduite sous l'influence de l'alcool ou de la drogue à la suite d'accidents séparés impliquant des blessures physiques.

Ces nouvelles réglementations permettent plus facilement au DMV d'empêcher pour de bon les conducteurs dangereux de prendre la route.

Les réglementations exigent :

French

- L'examen du dossier à vie par le DMV

Le DMV pourra examiner le dossier à vie de tous les conducteurs demandant le rétablissement de leur permis après sa révocation.

- Révocation permanente du permis pour les conducteurs dangereux ou en état d'ébriété

Après l'examen du dossier à vie, le DMV refusera toute demande de rétablissement d'un permis après révocation si le candidat :

- o A été reconnu coupable cinq fois ou plus de conduite sous l'influence de l'alcool ou de la drogue au cours de sa vie

ou

- o A été reconnu coupable trois fois ou plus de conduite sous l'influence de l'alcool ou de la drogue au cours des 25 dernières années en plus d'un autre délit de conduite grave au cours de la même période. Les délits de conduite graves incluent : un accident fatal, une condamnation criminelle liée à la conduite, l'accumulation de 20 points ou plus en raison d'infractions liées à la conduite au cours des 25 dernières années, deux condamnations ou plus liées à la conduite et valant cinq points ou plus.

- Renouvellement de permis retardé, restrictions de conduite et verrouillage pour les autres conducteurs condamnés plusieurs fois pour conduite sous l'influence de l'alcool ou de la drogue

Pour les conducteurs souhaitant le rétablissement d'un permis après révocation et comptant trois ou quatre condamnations liées à l'alcool ou à la drogue, mais aucun délit de conduite grave au cours des 25 dernières années, le DMV :

- o Refusera leurs demandes durant cinq ans après la période de révocation légale si le permis du candidat a été révoqué pour un délit lié à l'alcool ou à la drogue; ou deux ans de plus si le permis du demandeur a été révoqué pour une raison autre qu'un délit lié à l'alcool ou à la drogue;

- o Restaurera le permis du candidat après la période supplémentaire en lui donnant un permis « restreint », limitant par exemple son utilisation pour qu'il puisse se rendre et revenir du travail ou à d'un rendez-vous médical; **et**

- o Pour les conducteurs dont la révocation découle d'un délit lié à l'alcool, le DMV exigera durant cinq ans le verrouillage du véhicule conduit par le candidat.

- Fin de la réduction des périodes de suspension ou de révocation obligatoire

Actuellement, les conducteurs en état d'ébriété qui récidivent et dont le permis a été révoqué ou suspendu pour six mois ou un an peuvent quand même regagner tous leurs privilèges de conduite en aussi peu que sept semaines en complétant le programme

Drinking Driver du DMV. Les nouvelles réglementations du DMV feront en sorte que ces conducteurs ne puissent obtenir leurs privilèges de conduite jusqu'à ce que leur suspension ou révocation soit terminée.

Chaque année, plus de 300 personnes sont tuées et plus de 6000 sont blessées sur les autoroutes de New York à la suite d'accidents directement liés à l'alcool. En 2010, 29 % des accidents fatals étaient liés à l'alcool. Bien que le nombre d'accidents liés à l'alcool impliquant des blessures physiques ou mortelles ait diminué au cours des dernières années, il y a une hausse troublante du nombre et du pourcentage d'accidents avec blessure impliquant un conducteur qui compte trois condamnations ou plus pour conduite sous l'influence de l'alcool. In 2010, 28 % des accidents liés à l'alcool et ayant causé des blessures dans l'État impliquaient quelqu'un comptant trois condamnations ou plus liées à l'alcool. Cela reflète une hausse marquée depuis 2005, alors que seulement 22 % des accidents liés à l'alcool et ayant causé des blessures impliquaient un conducteur comptant trois condamnations ou plus liées à l'alcool. Bref, le problème des contrevenants récidivistes conduisant sous l'influence de l'alcool a empiré.

Les accidents impliquant de l'alcool sont 10 fois plus susceptibles d'être mortels que ceux n'impliquant pas d'alcool.

Actuellement, plus de 50 000 conducteurs **ayant un permis valide ou suspendu** compte trois condamnations ou plus liées à l'alcool au cours de leur vie, et 15 000 d'entre eux ont été condamnés pour cette raison au cours des 20 dernières années.

Environ 17 500 conducteurs avec permis comptant déjà trois condamnations ou plus liées à l'alcool ont déjà été impliqués dans au moins un accident ayant blessé ou tué quelqu'un à la suite de ces condamnations. Ces conducteurs ont été impliqués dans plus de 22 000 accidents ayant blessé ou tué quelqu'un, incluant 500 accidents mortels.

Barbara J. Fiala, commissaire des Véhicules motorisés et présidente du Comité sur la sécurité de la circulation du Gouverneur, a déclaré : « Le Ministère des Véhicules motorisés est fier de travailler avec le Gouverneur Cuomo dans des efforts concertés pour répondre aux problèmes causés par les conducteurs les plus dangereux ayant commis dans le passé des délits de conduite liés à l'alcool ou à la drogue. Pour la sécurité de tous ceux qui partagent nos routes, nous croyons que c'est maintenant le parfait moment de renforcer nos réglementations et procédures. »

Grâce aux nouvelles réglementations du DMV, environ 20 000 conducteurs verront leur permis retardé ou révoqué de façon permanente cette année.

###

Des informations supplémentaires sont disponibles sur www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418